



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°7 / 2023 - 2024

Réunion du 8 mars 2024 en téléconférence

Président : Mr Michel GENDRON

Présents : MM. Walter DE NARDIN - Jean-Luc EVRARD - Maurice GAY – Marc HAENEL
- Gérard JANTET - Pierre REY - Dominique SCHOTT.

Assiste : Mme Nathalie RAMONET

Excusés : MM. Guy ANDRE - Philippe BELLINET - Cyril CHAUMONT - Claude FLAGET -
Michel GOTTÉ.

Le procès-verbal n°6 du 9 février 2024 a été validé par la C.F.T.I.S.

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS ET DES COLLECTIVITES :

Référent Eclairage :

Marc HAENEL (mail : haenel.marc@alsacefoot.fr – Portable : 06.84.82.39.20)

Référent Sols Sportifs :

Gérard JANTET (mail : jantet.gerard@alsacefoot.fr – Portable : 06.07.06.78.79)

Prochaine réunion le 05/04/2024

**Attention :
Les dossiers sont à retourner au plus tard le 01/04/2024**

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **DURRENBACH – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 671100102**

Cette installation est classée en T6 PN jusqu'au 30/12/2029.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 25/11/2023.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 08/03/2034.

➤ **LEMBACH – STADE CHARLES ISEL 1 - NNI 672630101**

Cette installation était classée en T6 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 25/11/2023.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 08/03/2034.

➤ **GUEBWILLER – STADE FRANCOIS THROO 1 - NNI 681120101**

Cette installation est classée en T4 PN jusqu'au 03/11/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 13/12/2023.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 08/03/2034.

➤ **GUEBWILLER – STADE DU HEISSENSTEIN - NNI 681120201**

Cette installation était classée en T4 PN jusqu'au 15/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 13/12/2023.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 08/03/2034.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **OBERHAUSBERGEN – STADE ZONE DE LOISIRS - NNI 673430201**

Cette installation était classée T4 SYN jusqu'au 07/09/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 SYN en date du 07/11/2023 (date mise à disposition : 30/08/2013).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Les tests in situ ont été réalisés le 17/12/2021.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 30/08/2033.

➤ **SCHIRRHAIN – STADE DE LA FORET - NNI 674490201**

Cette installation était classée T5 SYN jusqu'au 30/09/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 11/01/2024 (date mise à disposition : 07/09/2013).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle constate l'absence des tests in situ.

Dans l'attente, elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 01/06/2024.

➤ **STRASBOURG – STADE DE L'ILL 3 - NNI 674820903**

Cette installation était classée T5 SYN jusqu'au 01/09/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 08/12/2023 (date mise à disposition : 06/11/2013).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle constate l'absence des tests in situ.

Dans l'attente, elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 01/06/2024.

➤ **MUESPACH LE HAUT – COMPLEXE SPORTIF INTERCOMMUNAL - NNI 682220101**

Cette installation était classée T6 SYN jusqu'au 03/09/2020.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 SYN en date du 08/07/2020 (date mise à disposition : 01/09/2010).

Pièce fournie :

- ✓ Tests in situ en date du 10/11/2023.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 SYN jusqu'au 01/09/2030.

2.4. Changements de niveau de classement

➤ **STRASBOURG – STADE DE L'ILL 2 - NNI 674820902**

Cette installation était classée T5 SYN jusqu'au 06/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T7 SYN en date du 08/12/2023 (date mise à disposition : 06/11/2013).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle constate l'absence de clôture et l'ouverture du public, l'absence des tests in situ.

Dans l'attente, elle prononce le classement de l'installation en T7 SYN jusqu'au 01/06/2024.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- **BENFELD – STADE KERN – NNI 670280201**
- **REICHSTETT – STADE DE LA FORET - NNI 673890301**

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

- **DETTWILLER – STADE OMNISPORTS BREITMATT 2 – NNI 670890102**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un terrain en gazon synthétique à la place du gazon naturel.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signée, en date du 12/12/2021
- ✓ Notice APD, en date de novembre 2021
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 68)

Elle rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les dix ans à la date anniversaire de cette mise en service (cinq ans s'il s'agit d'un gazon synthétique sans remplissage).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour un niveau T5 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus. Elle rappelle que tous les autres éléments de l'installation (clôture, protection de l'aire de jeu, etc...) doivent être conformes au niveau T5.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

➤ DETTWILLER – STADE OMNISPORTS MUNICIPAL 1 – [NNI 670890101](#)

Cette installation est classée en T5 PN jusqu'au 05/03/2027.

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 12/12/2021 et des documents transmis pour la mise en conformité des vestiaires arbitres.

Pièces fournies :

- ✓ Notice APD, en date de novembre 2021
- ✓ Plans des vestiaires
- ✓ Plan de l'arrosage

La CRTIS prononce un avis préalable favorable pour un niveau T5 PN pour la création d'un ensemble vestiaires et la réalisation de l'arrosage automatique sur cette installation.

Elle rappelle que tous les autres éléments de l'installation (clôture, protection de l'aire de jeu, etc...) doivent être conformes au niveau T5.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

➤ BISCHHEIM – GYMNASSE LAMARTINE – [NNI 670439901](#)

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 3 en date du 11/12/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr JANTET, membre de la CRTIS, en date du 11/12/2023

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 3 jusqu'au 08/03/2034 sous réserve de fournir une AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou d'une AAC (Attestation Administrative de Capacité) déterminant le nombre de spectateur debout et assis admis dans l'installation avant le 30/06/2024.

➤ ESCHBACH – SALLE POLYVALENTE – [NNI 671329901](#)

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 4 en date du 13/12/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ PV de sécurité en date du 13/10/2022

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 08/03/2034.

➤ CERNAY – GYMNASSE COMPLEXE SPORTIF – [NNI 680639901](#)

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 4 en date du 08/12/2023.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 08/03/2034.

➤ FORTSCHWIHR – GYMNASSE SPORTIF INTERCOMMUNAL – [NNI 680959902](#)

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 4 en date du 06/12/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ PV de sécurité en date du 27/01/2023
- ✓ AOP, en date du 13/11/2012
- ✓ Plan de l'aire de jeu

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 08/03/2034.

➤ BRUNSTATT DIDENHEIM – SALLE DES SPORTS – [NNI 680569901](#)

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 4 en date du 15/12/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ PV de sécurité en date du 27/06/2023
- ✓ Plan de l'aire de jeu et vestiaires

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 08/03/2034.

➤ GUEBWILLER – GYMNASSE DECK – [NNI 681129902](#)

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 4 en date du 21/11/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ PV de sécurité en date du 06/07/2023
- ✓ AOP, en date du 09/07/1998
- ✓ Plan de l'aire de jeu

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 08/03/2034.

➤ **SOULTZ HAUT RHIN – GYMNASSE R. BELTZ – NNI 683159901**

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 4 en date du 21/11/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ PV de sécurité en date du 27/01/2023
- ✓ AOP, en date du 08/04/2021
- ✓ Plan de l'aire de jeu

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 08/03/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

➤ **BOUXWILLER – SALLE CENTRE SPORTIF – NNI 670619901**

Cette installation était classée en FUTSAL 4 jusqu'au 03/01/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Futsal 2 en date du 08/02/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr GENDRON, président de la CRTIS, en date du 08/02/2024

Elle constate que le local antidopage n'est pas complet.

Elle propose le classement de l'installation en Futsal 2 et transmet à la CFTIS pour décision.

➤ **INGWILLER – GYMNASSE MUNICIPALE – NNI 672229901**

Cette installation était classée en FUTSAL 4 jusqu'au 03/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Futsal 3 en date du 22/09/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr JANTET, membre de la CRTIS, en date du 22/09/2023
- ✓ PV de sécurité en date du 17/11/2022
- ✓ AOP, en date du 24/11/2023
- ✓ Plans de l'aire de jeu et des vestiaires

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 3 jusqu'au 08/03/2034.

➤ **OBERNAI – SALLE BUGAUD – NNI 673489901**

Cette installation était classée en FUTSAL 4 jusqu'au 03/01/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Futsal 3 en date du 09/10/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr JANTET, membre de la CRTIS, en date du 09/10/2023
- ✓ PV de sécurité en date du 18/02/2021
- ✓ Plans de l'aire de jeu et des vestiaires

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 3 jusqu'au 08/03/2034.

➤ **SELESTAT – SALLE DU COSEC – NNI 674629901**

Cette installation était classée en FUTSAL 4 jusqu'au 26/03/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Futsal 2 en date du 12/01/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr BAUMANN, président de la CDTIS, en date du 06/11/2023
- ✓ AOP, en date du 26/01/2023
- ✓ Plan de l'aire de jeu

Elle propose le classement de l'installation en Futsal 3 jusqu'au 08/03/2034.

➤ **STRASBOURG – SALLE JEAN-NICOLAS MULLER – NNI 674829912**

Cette installation est classée en FUTSAL 2 jusqu'au 30/06/2031.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Futsal 2 en date du 08/02/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr GENDRON, président de la CRTIS, en date du 08/02/2024.

Elle propose le classement de l'installation en Futsal 2 et transmet à la CFTIS pour décision.

➤ **WEYERSHEIM – SALLE ESPACE WEYERSHEIM – NNI 675299901**

Cette installation était classée en FUTSAL 4 jusqu'au 03/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Futsal 3 en date du 28/11/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr JANTET, membre de la CRTIS, en date du 28/11/2023
- ✓ PV de sécurité en date du 16/11/2023
- ✓ AOP, en date du 19/02/2024

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 3 jusqu'au 08/03/2034.

➤ **GUEBWILLER – SALLE DU CENTRE SPORTIF FLORIVAL – NNI 681129901**

Cette installation était classée en FUTSAL 4 jusqu'au 29/01/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Futsal 3 en date du 21/11/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr PASQUIER, membre de la CDTIS, en date du 21/11/2023
- ✓ PV de sécurité en date du 27/06/2023
- ✓ AOP, en date du 01/09/2004
- ✓ Plan de l'aire de jeu

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 3 jusqu'au 08/03/2034.

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 20/02/2024

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ **SCHILTIGHEIM – GUSTAVE KITZINGER - NNI 674470102**

L'éclairage est classé en E7 jusqu'au 14/10/2024.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E5 en date du 21/02/2024 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 288 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,52

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,76

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 08/03/2028.

➤ **SAINT LOUIS – STADE DE L'AU 1 - NNI 682970201**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 29/10/2023.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E5 en date du 06/02/2024. Un avis préalable favorable a été donné en date du 13/01/2023 (LED).

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 268 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,53

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,78

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 08/03/2028.

➤ **WITTENHEIM – STADE PIERRE DE COUBERTIN 2 - NNI 683760102**

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 06/12/2023. Un avis préalable favorable a été donné en date du 15/11/2019 (LED).

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 214 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,78

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 08/03/2028.

10.2. Confirmations de classement

➤ **SELESTAT – PARC DES SPORTS 1 - NNI 674620101**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 06/12/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 25/01/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 230 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,42

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,61

Elle constate que le U1h (rapport EhMin/EhMaxi) ne correspond pas à un E5 (0,5 minimum).

Par conséquent, elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 08/03/2026.

➤ **OBERHAUSBERGEN – STADE ZONE DE LOISIRS - NNI 673430201**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 06/12/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 11/01/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 122 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,44

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,68

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 08/03/2026.

➤ **SCHIRRHEIN – STADE DE LA FORET - NNI 674490201**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 25/08/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 06/11/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 143 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,27

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,50

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E7 jusqu'au 06/11/2025.

➤ **ZELLWILLER – STADE MUNICIPAL - NNI 675570101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 04/02/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 12/02/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 185 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,56

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,68

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 08/03/2026.

➤ **FESSENHEIM – STADE OMNISPORTS 1 - NNI 680910101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 30/07/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 30/08/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 154 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,49

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,72

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 30/08/2025.

➤ **FESSENHEIM – STADE OMNISPORTS 2 - NNI 680910102**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 30/07/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 30/08/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 200 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,86

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E5 jusqu'au 30/08/2025.

➤ **OLTINGUE – STADE DE L'ILL - NNI 682480101**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 09/09/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 01/02/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 93 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,23

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,54

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E7 jusqu'au 08/03/2026.

➤ **RAEDERSDORF – STADE DES CIGOGNES 1 - NNI 682590101**

L'éclairage est classé en E7 jusqu'au 12/04/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 01/02/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 162 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,36

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,59

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E7 jusqu'au 08/03/2026.

10.3. Changements de niveau de classement

➤ **DACHSTEIN – STADE MULTISPORTS - NNI 670800101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 13/12/2023.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 02/02/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 129 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,27

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,47

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 08/03/2026.

➤ **OBERNAI – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 673480102**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 14/12/2023.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E5 en date du 29/11/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 216 Lux
U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,56
U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,72

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 29/11/2025.

➤ **SELESTAT – PARC DES SPORTS 2 - NNI 674620102**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 22/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 25/01/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 213 Lux
U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,34
U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,55

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 08/03/2026.

➤ **SELTZ – STADE SAINT ETIENNE 1 - NNI 674630101**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 31/08/2023.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 08/11/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 129 Lux
U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,41
U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,64

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 08/11/2025.

➤ **KEMBS – STADE RHENAN 1 - NNI 681630201**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 12/11/2023.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 05/02/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 233 Lux
U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,43
U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,62

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 08/03/2026.

➤ **KEMBS – STADE RHENAN 2 - NNI 681630202**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 27/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 05/02/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 228 Lux
U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,41
U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,60

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 08/03/2026.

➤ **STE CROIX AUX MINES – STADE MAURICE BURRUS 1 - NNI 682940101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 04/02/2024.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 12/02/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 177 Lux
U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,30
U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,58

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 08/03/2026.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Changements de niveau de classement

11.4. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **KEMBS – STADE RHENAN 1 – NNI 681630201**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 12/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 08/02/2024 pour un E5 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 21,5 m (4 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 292 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,69
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,82
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E5.

➤ **KEMBS – STADE RHENAN 2 – NNI 681630202**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 27/10/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 08/02/2024 pour un E5 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 21,5 m (4 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 292 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,69
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,82
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E5.

➤ **DETTWILLER – STADE OMNISPORTS BREITMATT 2 – NNI 670890102**

L'éclairage n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 08/02/2024 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 19 m (3 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 185 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,63
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,82
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.

➤ **REIPERTSWILLER – STADE DE LA FORET 2 – NNI 673920102**

L'éclairage n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 15/02/2024 pour un E7 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 6 mâts / hauteur moyenne des feux à 16 m (1 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 92 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,61
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,75
- ✓ Aire de jeu de 95 x 64 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E7.

➤ **RIEDELSTZ – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 674000101**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 27/11/2019.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préable en date du 22/01/2024 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m (3 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 180 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,56
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,78
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.

➤ **REIPERTSWILLER – STADE DE LA FORET 1 – NNI 673920101**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 12/04/2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préable en date du 08/02/2024 pour un E5 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 21 m (4 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 278 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,62
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,79
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E5.

➤ **MUESPACH LE HAUT – COMPLEXE SPORTIF INTERCOMMUNAL – NNI 682220101**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 02/09/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préable en date du 02/02/2024 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m (3 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 181 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,56
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,79
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ AIGLEMONT – STADE DENIS SYNAKOWSKI - [NNI 080030101](#)

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 30/09/2021.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 20/11/2023.

Pièce fournie :

- Par mail du 16/02/2024, le club déclare avoir levé les non-conformités majeures (distances de sécurité à 2,50m minimum)

Compte tenu que les zones de sécurité augmentées sont inférieures à 6,00 m derrière la ligne de but (4,30 m et 3,83 m) et que chaque vestiaires Joueurs est constitué de 2 x 12 m² sans ouverture sèche d'un minimum de 1,80 m, elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 12/01/2034 sous réserve de la levée des non-conformités mineures avant 30/06/2024.

➤ RAUCOURT – STADE HENRY TURQUAIS - [NNI 083540101](#)

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 07/03/2021.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 17/11/2023.

Pièce fournie :

- Par mail du 17/02/2024, le club déclare avoir levé les non-conformités majeures (distances de sécurité à 2,50m minimum).

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 12/01/2034.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ CHOOZ – STADE ANDRE GOUYE 1 - [NNI 081220101](#)

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E5 en date du 06/02/2024. Un avis préalable favorable a été donné en date du 13/01/2023 (LED).

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 282 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,50

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,70

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 08/03/2028.

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- **BEUREY – STADE MUNICIPAL - [NNI 100450101](#)**

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

- 4.4. Installations équipées de vestiaires

- **BAGNEUX – STADE AUGUSTE GARNIER - [NNI 510320101](#)**

Cette installation est classée en T5 PN jusqu'au 30/05/2027.

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 23/02/2024 et des documents transmis pour la mise en conformité des vestiaires arbitres.

Pièces fournies :

- ✓ Courrier de la mairie
- ✓ Plans des vestiaires

La CRTIS prononce un avis préalable favorable pour ces travaux s'inscrivant dans une installation de niveau T5 PN.

Elle rappelle que tous les autres éléments de l'installation (clôture, protection de l'aire de jeu, etc...) doivent être conformes au niveau T5.

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.5. Classements initiaux
- 4.6. Confirmations de niveau de classement
- 4.7. Changements de niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

6. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

7. AFFAIRES DIVERSES

- **TROYES – COMPLEXE SPORTIF DE FOICY 1 ET 2 - [NNI 103570301](#) – [NNI 103570302](#)**

Les installations sont classées en T6 SYN jusqu'au 01/01/2033.

Reçu plan côté des vestiaires, mentionnant leur affectation à chaque terrain, en date du 21/02/2024.

Remerciements.

8. FAFA

ECLAIRAGES

9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1. Classements fédéraux initiaux
- 9.2. Confirmations de classement
- 10.3 Changements de niveau de classement

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Divers

11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ LOUVEMONT – STADE MUNICIPAL - NNI 522940101

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 30/09/2021.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 17/10/2023.

Pièce fournie :

- Par mail du 08/03/2024, la mairie déclare avoir levé la non-conformité majeure (distances de sécurité à 2,50m minimum).

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 12/01/2034.

➤ VILLIERS LE SEC – STADE DES FOUCHERES - NNI 525350101

Cette installation était classée en T6 PN jusqu'au 30/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 14/02/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ AAC, en date du 14/02/2024

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 08/03/2034.

➤ ST DIZIER – STADE DES ACIERIES 4 - NNI 524480304

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 31/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 14/02/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ AAC, en date du 14/02/2024
- ✓ Plan des vestiaires

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 08/03/2034.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

Changement de nom :

- **DAMPIERRE – STADE MUNICIPAL - NNI 521630101**

L'installation devient le STADE JEANNICK LAINE.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

- **NOGENT – STADE MAURICE HENRY - NNI 523530101**

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 06/12/2023. Un avis préalable favorable a été donné en date du 18/03/2022 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 181 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,42

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,65

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 08/03/2028.

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

➤ **PARGNY SUR SAULX – STADE SIMMONET - NNI 514230102**

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T6 PN en date du 28/02/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 28/02/2024
- ✓ AAC, en date du 07/11/2023

La main courante est obligatoire côté vestiaires.

Par conséquent, elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 08/03/2034.

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **PARGNY SUR SAULX – STADE MUNICIPAL - NNI 514230101**

Cette installation était classée en T4 PN jusqu'au 11/10/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 14/02/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 06/11/2023,
- ✓ Plan des vestiaires
- ✓ AAC, en date du 31/08/2023

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 08/03/2034.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

➤ **REIMS – STADE DES EGLANTINES 11 - NNI 514540511**

Cette installation était classée T5 SYN jusqu'au 14/03/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T5 SYN en date du 06/02/2024 (date mise à disposition : 01/08/2023), suite à un changement de moquette.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée en date du 06/04/2024
- ✓ Rapport de visite de Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 06/04/2024,
- ✓ Tests in situ, en date du 23/11/2023,
- ✓ Plan des vestiaires.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 01/08/2033.

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

➤ CHALONS EN CHAMPAGNE – STADE FRERES LAUVAUX 1 - NNI 511080201

L'installation est classée en T5 SYN jusqu'au 14/09/2033.

Reçu tests in situ, en date du 13/11/2023.

Remerciements

9. FAFA

➤ MAROLLES – STADE MUNICIPAL - NNI 513520101

L'installation est classée en T4 PN jusqu'au 05/05/2029. Un avis préalable favorable a été délivré le 11/06/2021 pour un arrosage intégré.

La Commission prend connaissance du mail et des photos de Mr. GAY, membre de la CRTIS, en date du 12/02/2024.

Elle confirme le classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 05/05/2029.

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ BLANCS COTEAUX – COMPLEXE SPORTIF PAUL DAVESNES 1 – NNI 516120101

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 28/06/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 08/12/2023 pour un E5 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m (4 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 279 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,58
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,81
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E5.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **DIEULOUARD – STADE MARCEL CRUSEM 1 - NNI 541570101**

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 06/12/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 21/02/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 21/02/2024
- ✓ AOP, en date du 12/12/2023
- ✓ Plans des vestiaires

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.
- L'arc de cercle délimitant ce point de corner doit avoir un diamètre de 1m.
- Les crochets pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées. Les perches de maintien des filets doivent être de couleur sombre.
- Les zones techniques ne sont pas tracées

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 08/03/2034, sous réserve de lever les non-conformités avant le 30/06/2024.

➤ **GONDREVILLE – STADE DE LA COTE NOIREL - NNI 542320201**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 20/04/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 21/02/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 21/02/2024
- ✓ AOP, en date du 12/12/2023
- ✓ Plans des vestiaires

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.
- Le banc de touche pour les officiels doit se trouver à l'intérieur de la main courante.
- Les piquets des porte fanion doivent avoir une hauteur minimum de 1,5m hors sol.
- L'arc de cercle délimitant ce point de corner doit avoir un diamètre de 1m.
- Les perches de maintien des filets doivent être de couleur sombre.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 08/03/2034, sous réserve de lever les non-conformités avant le 30/06/2024.

➤ **LAY ST CHRISTOPHE – STADE MAURICE HUCHARD 1 - NNI 543050101**

Cette installation était classée T3 PN jusqu'au 26/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en date du 13/02/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 13/02/2024

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Distance de sécurité minimum de 2,50 m non respectée. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

- La main courante doit être continue au niveau des bancs de touche et passer à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m (Art. 3.9.5.1 du règlement).
- Les blocs douches sont communs à deux vestiaires ce qui n'est pas conforme à l'art. 4.2 du règlement.

En conséquence, elle suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure et rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

En l'absence de levée des non-conformités constatées sur la main courante et les blocs douches, cette installation sera classée T7.

➤ **LAY ST CHRISTOPHE – STADE MAURICE HUCHARD 2 - [NNI 543050102](#)**

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 04/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 13/02/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 13/02/2024

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 08/03/2034.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **XEUILLEY – STADE DU SENTIER DU DIMANCHE - [NNI 545960101](#)**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 21/03/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 15/02/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 15/02/2024
- ✓ Plans des vestiaires

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Distance minimum de 2,50 m non respectée. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.
- Protéger la plaque en fer par une moquette, ou tout autre matériau ne présentant aucun danger.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.
- Le banc de touche pour les officiels doit se trouver à l'intérieur de la main courante.
- L'arc de cercle délimitant ce point de corner doit avoir un diamètre de 1m.
- Les crochets pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.

Elle suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée des non-conformités majeures.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

➤ **FROUARD – STADE INTERCOMMUNAL - [NNI 542150101](#)**

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 26/09/2029.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T4 SYN en date du 27/02/2023 (date mise à disposition : 01/10/2022). Un avis préalable favorable a été donné en date du 06/12/2022 pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 27/02/2024
- ✓ Tests in situ, en date du 02/03/2023

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- La hauteur du but (côté droit) ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle demande de mettre en place une protection en moquette synthétique pour assurer la protection de la bordure et une partie de la fosse à sable du saut en longueur pour respecter la zone de sécurité de 2.50 m par rapport à la ligne de touche.

Elle constate que les vestiaires joueurs sont inférieurs à 20m².

Par conséquent, elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 01/10/2027 (Gazon synthétique pur).

➤ **LANEUVEVILLE DEVANT NANCY – STADE MUNICIPAL N°2 - [NNI 543000301](#)**

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 01/05/2024.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement initial en T4 SYN en date du 30/11/2023 (date mise à disposition : 01/11/2023). Un avis préalable favorable a été donné en date du 13/10/2023 pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement
- ✓ Rapport de visite de Mr SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 30/11/2023
- ✓ Tests in situ, en date du 16/02/2024

Elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 01/11/2028 (gazon synthétique pur).

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **JEZAINVILLE – STADE DU MOULIN BERTELLE 2 - [NNI 542790102](#)**

Cette installation était classée T6 SYN jusqu'au 11/08/2015.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 SYN en date du 01/03/2024 (date de mise à disposition : 17/01/1999).

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 01/03/2024
- ✓ AAC, en date du 01/03/2024
- ✓ Plan des vestiaires

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.
- Les crochets pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées. Les perches de maintien des filets doivent être de couleur sombre.

Elle constate que chaque bloc douches dessert 2 vestiaires. Ce terrain ne dispose donc pas de 2 vestiaires avec leur propre cabine de douches.

En conséquence, elle prononce le classement de l'installation en T7 SYN jusqu'au 17/01/2029.

➤ **PIENNES – STADE RENE ROUSSEAU - [NNI 544250101](#)**

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 15/06/2032.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYPN en date du 16/05/2023 (date de mise à disposition : 15/03/2012).

Pièces fournies :

- Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 20/02/2024 indiquant la levée des non-conformités majeures.
- Tests in situ, en date du 16/08/2023.

Elle constate un arrachement de la moquette. Elle demande une remise en état immédiate et une attention permanente aux problèmes de dégradation pour assurer la sécurité des acteurs du jeu.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 15/03/2032.

2.4. Changements de niveau de classement

➤ **VANDOEUVRE LES NANCY – STADE DE LA SAPINIERE – [NNI 545470201](#)**

L'installation était retirée du classement (T6 SYN).

La Commission reprend connaissance de la demande de changement de classement en T5 SYN en date du 26/02/2024 (date mise à disposition : 01/09/2003).

Pièces fournies :

- Demande de classement signée.
- Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 26/02/2024 constatant les réparations apportées aux graves détériorations du revêtement.

Elle constate que la clôture périphérique n'a pas été réparée.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 01/09/2033 sous réserve de réparer la clôture périphérique avant le 30/06/2024.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

➤ **BOULIGNY – GYMNASSE LAUVIN WALLON – NNI 550639901**

Cette installation est classée en FUTSAL 4 jusqu'au 11/05/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Futsal 3 en date du 23/02/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 23/02/2024
- ✓ PV de sécurité en date du 25/08/2021
- ✓ AOP, en date du 23/02/2023
- ✓ Plan de l'aire de jeu

En raison des distances de sécurité insuffisante (futsal 2015 – Article 1.2.2), elle retire cette installation du classement.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ **TOMBLAINE – STADE LEO LAGRANGE 3 - NNI 545260203**

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 29/02/2024. Un avis préalable favorable a été donné en date du 11/06/2021 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 168 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,54

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,66

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 08/03/2028.

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

➤ **LUNEVILLE – STADE EDOUARD FÉNAL 3 - NNI 543290103**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 28/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 16/02/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 139 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,37

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,60

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 08/03/2026.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MEUSE (55)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **BUZY DARMONT – STADE DU BREUIL - NNI 550940101**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 20/03/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 01/03/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 01/03/2024

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 08/03/2034.

➤ **LEROUVILLE – STADE MAURICE BRIFFAUT - NNI 552880101**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 09/10/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 01/03/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 01/03/2024

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.**

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 08/03/2034.

➤ **SPINCOURT – STADE MUNICIPAL - NNI 555000101**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 24/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 01/03/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 01/03/2024

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.**

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 08/03/2034.

➤ **VIGNOT – STADE MUNICIPAL - NNI 555530101**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 02/07/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 01/03/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 01/03/2024

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.**

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 08/03/2034.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **COMMERCY – STADE EMILE PARMENTIER 1 - NNI 551220101**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 17/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T7 PN en date du 01/03/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 01/03/2024

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Compte-tenu de l'absence momentanée de vestiaires suite à un sinistre, elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 08/03/2034.

➤ **COMMERCY – STADE EMILE PARMENTIER 2 - NNI 551220102**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 17/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T7 PN en date du 01/03/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 01/03/2024

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Compte-tenu de l'absence momentanée de vestiaires suite à un sinistre, elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 08/03/2034.

➤ **ETAIN – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 551810102**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 11/04/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T7 PN en date du 01/03/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 01/03/2024

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 08/03/2034.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- BRABANT LE ROI – STADE DES BASSES HAIES - [NNI 550690101](#)
- BRIEULLES SUR MEUSE – STADE MUNICIPAL – [NNI 550780101](#)
- LOISEY – STADE MUNICIPAL – [NNI 552980101](#)
- MOUZAY – STADE MUNICIPAL – [NNI 553640101](#)
- THIERVILLE SUR MEUSE – STADE REGIMENTS DE CHASSEURS – [NNI 555050201](#)
- THONNE LE THIL – STADE SAINT DONAT – [NNI 555090101](#)
- VELAINES Z.I. – STADE MUNICIPAL 2 – [NNI 555430102](#)

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

➤ 04/03/2024

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **ARS SUR MOSELLE – STADE MAURICE FONTAINE 2 - NNI 570320102**

Cette installation est classée T6 S jusqu'au 08/04/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 S en date du 20/02/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 20/02/2024
- ✓ Plan des vestiaires

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 S jusqu'au 08/03/2034.

➤ **OETING – STADE MUNICIPAL - NNI 575210101**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 15/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 31/10/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 31/10/2023

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 31/10/2033.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **ANCY DORNOT – STADE ANDRE BRUNET - NNI 570210101**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 17/04/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 20/02/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 20/02/2024

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 08/03/2034.

➤ **ANCY DORNOT – STADE ANDRE BRUNET 2 - NNI 570210102**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 14/05/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T7 PN en date du 20/02/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 08/03/2034.

➤ **ARS SUR MOSELLE – STADE MAURICE FONTAINE 1 - NNI 570320101**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 12/03/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T4 PN en date du 20/02/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 20/02/2024

Elle prononce le classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 08/03/2034.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

➤ **METZ – STADE DU PLATEAU 2 - NNI 574630702**

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 30/03/2024.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement initial en T4 SYN en date du 11/10/2023 (date mise à disposition : 01/07/2023). Un avis préalable favorable a été donné le 15/05/2023 pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 11/10/2023
- ✓ Tests in situ en date du 15/11/2023.

Elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 01/07/2033.

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

➤ **ALGRANGE – STADE DU BATZENTHAL 2 - NNI 570120102**

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 17/09/2026.

La Commission prend connaissance de l'arrêté municipal, en date du 23/02/2024, indiquant la mise en place d'un périmètre de sécurité au niveau de l'installation en gazon synthétique suite à un risque de chute de gravats provenant d'un mur et d'un balcon d'une maison.

Elle suspend le classement de l'installation.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ **HOMBOURG HAUT – STADE GOUVY – NNI 573320201**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 10/11/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un terrain en gazon synthétique à la place du gazon naturel.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signée, en date du 12/03/2024
- ✓ Lettre d'intention et courrier de la mairie, en date du 14/02/2024 (début des travaux : 2^{ème} semestre 2024)
- ✓ Plans de l'aire de jeu (100 x 60)
- ✓ Plan des vestiaires
- ✓ Coupe transversale

Elle rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les dix ans à la date anniversaire de cette mise en service (cinq ans s'il s'agit d'un gazon synthétique sans remplissage).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour un niveau T5 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus.

Elle rappelle que tous les autres éléments de l'installation (clôture, protection de l'aire de jeu, etc...) doivent être conformes au niveau T5.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

➤ **WOIPPY – OLYMPIUM – NNI 577519902**

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 3 en date du 05/02/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr WICKER, membre de la CDTIS, en date du 05/02/2024
- ✓ AOP en date du 29/11/2007
- ✓ PV CDS, en date du 18/12/2017

Elle demande que la rangée de sièges située au niveau de l'aire de jeu ne soit pas utilisée pour des raisons de sécurité.

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 3 jusqu'au 08/03/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 06/03/2024

8. AFFAIRES DIVERSES

- **CHATEAU SALINS – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 571320101**

L'installation est classée en T4 PN jusqu'au 12/01/2034.

Reçu AOP, en date du 05/02/2024.

Remerciements

- **HETTANGE-GRANDE - Stades de Carrières 1 & 2- NNI 573230101 & 573230102**

Le stade des Carrières 1 est classé T5 jusqu'au 18/02/2030 et le stade des Carrières 2 T7 jusqu'au 24/08/2033 en raison de l'insuffisance du nombre de vestiaires.

Compte-tenu de l'agrandissement du stade des Carrières 2 qui lui donne les caractéristiques d'un terrain T5, la CRTIS émet un avis technique favorable à l'utilisation de ce terrain à ce niveau T5 pendant la période hivernale. En conséquence, pendant la même période, le stade des Carrières 1 devient T7.

- **SEREMANGE ERZANGE – STADE HENRI LORANG 2 - NNI 576470102**

L'installation est classée en T5 SYN jusqu'au 01/09/2034.

Reçu tests in situ, en date du 07/02/2024.

Remerciements

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

- **METZ – STADE DU PLATEAU 2 – NNI 574630702**

L'éclairage était en Eentraînement jusqu'au 10/09/2016.

La Commission reprend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 13/12/2023 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 15 m (3 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 185 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,46
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,74
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

➤ **MOYENMOUTIER – STADE DES ENCLOS - NNI 883190101**

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 25/04/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T4 PN en date du 08/02/2024, suite à une mise en conformité, en date du 16/09/2023.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Distance de sécurité minimum de 2,50 m non respectée. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

➤ **ST DIE DES VOSGES – STADE EMILE JEANPIERRE - NNI 884130101**

Cette installation est classée T3 PN jusqu'au 19/05/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T3 PN en date du 08/02/2024. Un avis réglementaire favorable a été donné en date du 29/06/2023 pour la mise en place d'un arrosage intégré et le renforcement du drainage.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 08/02/2024

Elle rappelle que les terrains en pelouse naturelle classés T1, T2 et T3 devront faire l'objet de tests in situ à échéance de classement puis tous les 5 ans et ils devront répondre aux exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité (Art 3.2.6.1 du Règlement).

Elle propose le classement de l'installation en T3 PN et transmet à la CFTIS pour décision.

➤ **VICHEREY – STADE CHEPENTOUX - NNI 885040101**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 10/07/2022

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 30/03/2022 suite à sa décision de suspension de classement pour non-conformité majeure.

Pièce fournie :

- Mail et photos de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 12/02/2024 indiquant la levée de la non-conformité majeure.

Elle confirme le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 12/04/2032.

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **LA VOGUE LES BAINS – STADE MUNICIPAL - NNI 880290101**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 07/09/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 15/02/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr DE NARDIN, en date du 15/02/2024

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 08/03/2034.

➤ **LA VOGUE LES BAINS – STADE HAT TRICK - NNI 880290102**

Cette installation était classée A5 SYN jusqu'au 07/09/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en A5 SYN en date du 15/02/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 15/02/2024

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en A5 SYN jusqu'au 08/03/2034.

➤ **LA CHAPELLE AUX BOIS – STADE MUNICIPAL - NNI 880880101**

Cette installation était classée A8 jusqu'au 02/07/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 15/02/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 15/02/2024

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 08/03/2034.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ **ELOYES – STADE VICTOR TENTHOREY 2 – NNI 881580102**

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 10/11/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signée, en date du 28/02/2024
- ✓ Lettre d'intention, en date du 28/02/2024 (début des travaux : juillet 2024)
- ✓ Plans de l'aire de jeu (100 x 60)
- ✓ Coupe transversale

Elle rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les dix ans à la date anniversaire de cette mise en service (cinq ans s'il s'agit d'un gazon synthétique sans remplissage).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour un niveau T5 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus. Elle rappelle que tous les autres éléments de l'installation (clôture, protection de l'aire de jeu, etc...) doivent être conformes au niveau T5.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

➤ **PLOMBIERES LES BAINS – STADE DES GRANGES - [NNI 883510101](#)**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 14/01/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 13/02/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 80 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,09

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,28

Elle constate que le U2h (facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) ne correspond pas à un E7 (0,4 minimum).

Par conséquent, elle ne peut pas classer l'éclairage.

➤ **ST DIE DES VOSGES – STADE EMILE JEANPIERRE - [NNI 884130101](#)**

L'éclairage est classé en E4 jusqu'au 25/05/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E4 en date du 08/02/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 365 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,58

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,71

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E4 jusqu'au 08/03/2025.

10.3. Changement de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **THAON LES VOSGES – STADE ARMAND LEDERLIN – [NNI 884650201](#)**

L'éclairage est classé en E5 jusqu'au 12/01/2026.

La Commission reprend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 13/12/2023 pour un E4 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 22 m (6 par mât)

✓ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 428 Lux

✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,60

✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,81

✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E4.

**Président de la CRTIS
Michel GENDRON**